

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences

A.Gt 25-01-2008

M.B. 01-04-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le Décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les représentants effectifs et suppléants avec voix délibératives au sein de la Commission consultative et d'Agrément du Consortium de validation des Compétences sont désignés :

M. François LAURENT (CSC Energie chimie), en qualité de membre effectif, en remplacement de Mme Lucienne DAUBIE (CSC Enseignement);

Mme Lucienne DAUBIE (CSC Enseignement), en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Didier LEBBE (CNE);

M. Lionel SCHAFER (FEBELTEX), en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Roland GITS (FEBELTEX);

M. Pierre MALAISE (CESSOC), en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Arnaud LE GRELLE (FEDERGON);

M. Fabian SCUUVIE (FEDICHEM) en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Sarah BOURG (FEDIHEM);

M. Georges DUBOIS (EFPME), en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Eugène MOREAU (FEBICE);

Mme Sylvie OSTERRIETH (FOREm Conseil), en qualité de membre effectif, en remplacement de M. Basilio NAPOLI (FOREm Conseil);

M. Michel ORBAN (FOREm Conseil), en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Sylvie OSTERRIETH (FOREm Conseil);

M. Mohamed GHALI (ORBEm), en qualité de membre effectif, en remplacement de Mme Nathalie DESCHEEMAËKER (ORBEm);

Mme Nathalie ISTA (ORBEm), en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Jocelyne FRASELLE (ORBEm);

Mme Maryse MENU (Comité Directeur du Consortium), en qualité de membre effectif, en remplacement de M. Paul SIMAR (Comité Directeur du Consortium);

Mme Claudine CORNET (Comité Directeur du Consortium), en qualité de membre effectif, en remplacement de M. Brahim KHEMISSI (Comité Directeur du Consortium);

Mme Pascale BIVER, (Comité Directeur du Consortium), en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Régine GENDARME (Comité Directeur du Consortium);

M. Jean-Pierre BRAINE (Comité Directeur du Consortium), en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Mireille FALESSE (Comité Directeur du Consortium).



Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Article 3. - Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2008.

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,
M. TARABELLA

